



Françoise Roche
Secrétaire générale

5, rue Clisson 75013 PARIS 0684572075 / T F 0153940753
FR41@wanadoo.fr/snca.nat@free.fr
www.snca-nat.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Retour sur « l'affaire » VEUILLET : deuxième mutation d'office

Voilà une « affaire » qui, depuis 2004, embarrasse l'Education Nationale et lèse lourdement un collègue, tant dans sa vie professionnelle que dans sa vie privée, et dont la persistance est due, pour une forte part, à la haute administration du Ministère de l'Education Nationale. Les dirigeants de cette haute administration ne changent pas toujours, et pas tous, au rythme des successions de ministres. Dans le principe, cela est une bonne chose. En effet, bouleverser la gestion de l'Ecole chaque fois qu'un nouveau venu s'installe au 110, rue de Grenelle, équivaudrait à nier **le principe de continuité de l'Etat et celui de pérennité de l'Ecole républicaine.**

La contrepartie de cette permanence est que certains hauts fonctionnaires, se sachant garantis par leur irresponsabilité en droit, se permettent des agissements qui relèvent plus de la gestion personnelle de leur carrière que de celle du service public.

C'est ainsi que **certains d'entre eux s'affranchissent volontiers des règles qui prévalent pour les autres.** Cela conduit à des situations dont héritent les ministres successifs, situations dont ils ne connaissent pas exactement les origines, qu'ils n'ont pas le temps d'étudier au fond et, dans certains cas, qu'ils n'ont pas le courage de trancher : un ministre, tout comme un haut fonctionnaire, a une carrière à mener.

Toujours est-il que Roland VEUILLET a été sanctionné pour une faute qu'il n'a pas commise, mais que son chef d'établissement, pour des raisons personnelles, avait décidé de prouver, quitte à utiliser pour cela des arguments que la loi réprovoque pourtant et auxquels elle interdit de recourir. Cela est avéré, car désormais toutes les pièces du dossier sont sur la place publique, même si certaines d'entre elles ne devraient pas se trouver dans le dossier administratif de Roland : c'est ce que la consultation de ce dossier, devant témoins, devrait confirmer, ou infirmer, vendredi 25 mai au Rectorat de LYON.

Que demande l'Intersyndicale, et le SNCA e.i.L. Convergence avec elle, puisqu'il en est membre ? **L'annulation de la sanction, qui a été la mutation d'office dans l'Académie de LYON, et par conséquent le retour de Roland VEUILLET dans son établissement d'origine, le lycée Duhoda dans l'académie de MONTPELLIER.** Roland demande, de plus, une enquête qui permettrait de mettre en évidence les manquements à la loi, s'il y en a eu, tout au long de la procédure disciplinaire.

Dans le contexte de la toute puissance que s'arrogent certains hauts fonctionnaires, Gilles de ROBIEN a ajouté son grain de sel pour corser l'affaire :

1. Il a laissé procéder à un internement d'office de Roland VEUILLET en hôpital psychiatrique (cela a duré moins de deux jours) ;
2. Il a procédé à une seconde mutation d'office en mettant Roland VEUILLET à la disposition du Recteur de MONTPELLIER pour la rentrée prochaine.

Cette **accumulation de contraventions au droit des personnes et des travailleurs** a le même effet que l'accumulation de mensonges : à en faire trop, on se coupe et on démontre, malgré soi, que l'on est un menteur et un fauteur de troubles.

Il faut que le nouveau ministre de l'Education Nationale tranche dans le vif **en réintégrant Roland VEUILLET dans son poste de CPE au lycée Duhoda**. Il faut, aussi, qu'il fasse le ménage en se privant des services de certains hauts fonctionnaires de son ministère qui y font la pluie et le beau temps depuis trop longtemps, au point de discréditer l'institution.

Paris, le 23 mai 2007